



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »**

Aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale, passe en revue les aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en 2018, qui consistent notamment en un appui fonctionnel aux processus intergouvernementaux. Le rapport fournit également des informations sur la contribution de l'Entité à la mise en œuvre des orientations générales de la Commission, y compris des exemples d'activités de programmes menées au niveau des pays.

* [E/CN.6/2019/1](#).



I. Introduction

1. En 2018, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a continué d'aider les États Membres à accélérer leurs avancées vers l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles au moyen de recherches, d'analyses de l'action gouvernementale et des recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général, et en mettant à leur disposition un appui fonctionnel et technique et des compétences spécialisées pour faciliter l'intégration systématique de la problématique hommes-femmes dans les normes et critères intergouvernementaux.

2. ONU-Femmes a fourni un appui technique à la Commission de la condition de la femme, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil de sécurité. L'Entité a également contribué aux processus intergouvernementaux thématiques, notamment dans les domaines des droits de l'homme, des changements climatiques, de l'action humanitaire et du programme pour les villes. Les possibilités d'engager le dialogue et d'établir des partenariats en vue d'accélérer les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles ont été favorisées par l'organisation de briefings, de réunions et de manifestations parallèles avec les représentants des gouvernements, des organismes des Nations Unies, de la société civile, du milieu universitaire, du secteur privé et d'autres parties prenantes.

3. ONU-Femmes a également continué à aider les organismes des Nations Unies à intégrer des normes mondiales et à prendre systématiquement en compte la problématique femmes-hommes, conformément à son mandat de coordination. Elle a facilité la concrétisation des engagements visant à atteindre l'autonomisation des femmes et des filles par des activités opérationnelles, y compris les conclusions concertées et autres décisions adoptées par la Commission de la condition de la femme.

4. Le triple mandat d'ONU-Femmes lui accorde une capacité unique pour soutenir le renforcement des normes et règles internationales ; promouvoir la coordination, la cohérence et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble du système onusien à l'appui des engagements relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ; et aider les États Membres qui le demandent à traduire les normes et règles internationales en lois, politiques et plans de développement aux échelons régionaux, nationaux et locaux, dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il permet également à l'Entité de fournir, à l'appui de l'élaboration de normes et de règles mondiales, des informations tirées d'expériences à l'échelle nationale et d'être idéalement placée pour relever les défis et saisir les occasions qui se présentent dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

II. Renforcer les aspects normatifs de l'activité de l'Entité

5. La partie ci-dessous donne un aperçu de l'appui global fourni par ONU-Femmes pour renforcer les normes et règles internationales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à la Commission de la condition de la femme, ainsi qu'à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social, y compris ses organes subsidiaires, et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

A. Commission de la condition de la femme

6. En fournissant des services de secrétariat fonctionnels à la Commission de la condition de la femme, ONU-Femmes a continué à soutenir cette dernière en sa qualité de principal organe décisionnel intergouvernemental chargé de définir des normes internationales et d'élaborer des politiques pour promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et leurs droits fondamentaux. Cela incluait un appui fonctionnel et logistique à la préparation et au bon déroulement des réunions officielles de la Commission lors de sa soixante-deuxième session, du 12 au 23 mars 2018. ONU-Femmes a également fourni un soutien technique pour le processus de négociations des conclusions concertées sur le thème prioritaire.

7. Les conclusions concertées sur le thème prioritaire de la soixante-deuxième session intitulé « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural » (voir [E/2018/27](#), chap. I.A), reposent sur les conclusions et recommandations du rapport du Secrétaire général ([E/CN.6/2018/3](#)) et étendent le cadre normatif mondial dans trois domaines clés : renforcement des cadres normatif, juridique et stratégique ; mise en œuvre de politiques économiques et sociales propices à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles en milieu rural ; et renforcement de leur capacité à se faire entendre, à exercer des fonctions de direction et à prendre des décisions. Les conclusions concertées donnent des détails sur toute une gamme de droits des femmes et des filles en milieu rural et sur les opportunités pour renforcer leur contribution au développement durable, tout en soulignant leur diversité ainsi que la discrimination et la marginalisation qu'elles peuvent subir et auxquelles il faut remédier.

8. ONU-Femmes a également soutenu la Commission pour son évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées adoptées lors de sa quarante-septième session sur le thème « Participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, et incidence et intérêt de ceux-ci pour la promotion et l'autonomisation des femmes » (voir [E/2018/27](#), chap. III.C). Treize États Membres ont présenté, à titre volontaire, des informations sur les enseignements tirés et les difficultés rencontrées et recensé les pratiques exemplaires et les moyens d'accélérer l'application des programmes au moyen d'actions nationales et régionales.

9. La documentation préparée par ONU-Femmes pour la session soutenait le dialogue interactif de haut niveau et les discussions de groupes d'experts, y compris sur le thème prioritaire et le thème de l'évaluation, et fournissait des orientations par le biais de rapports du Secrétaire général sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter ; la libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés, y compris ceux qui sont emprisonnés ultérieurement ; et les femmes et les filles face au VIH et au sida.

10. ONU-Femmes s'est préparée pour la session de manière globale. En collaboration avec le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial, ONU-Femmes a convoqué une réunion du groupe d'experts sur le thème prioritaire en septembre 2017. Un groupe de travail du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, en collaboration avec la FAO, a tenu une discussion en ligne, intitulée « La lutte des femmes rurales pour faire évoluer favorablement les inégalités entre les sexes » de juillet à août 2017.

11. Au niveau régional, ONU-Femmes a collaboré avec des partenaires pour organiser des consultations préparatoires en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans les États arabes. Ces consultations ont

permis de définir des priorités avant la session et d'échanger les bonnes pratiques. Au niveau mondial, ONU-Femmes a organisé en janvier 2018 un forum de collaboration multipartite à New York, regroupant des États Membres, des organismes des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes pour renforcer les réseaux et contribuer à créer un climat propice à la session.

12. Outre l'adoption de trois résolutions sur les questions mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus, la Commission a pris des mesures essentielles pour lancer l'examen et l'évaluation après vingt-cinq ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. En particulier, la Commission a décidé d'effectuer, à sa soixante-quatrième session, un examen et une évaluation de leur mise en œuvre. Des examens nationaux complets et des réunions intergouvernementales régionales sont prévus. ONU-Femmes a contribué avec les commissions régionales à l'élaboration d'une note d'orientation pour des examens nationaux complets qui a été transmise à toutes les missions permanentes et missions d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2018, dans toutes les langues officielles.¹

B. Assemblée générale

13. Pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, ONU-Femmes a préparé trois rapports du Secrétaire général, le premier portant sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (A/73/294) et soulignant la nécessité d'adopter des lois qui reconnaissent le harcèlement sexuel comme une forme de discrimination sexiste et une violation des droits de la personne et couvrant les multiples contextes, y compris les espaces publics et Internet. Il appelait également à intensifier les efforts pour lutter contre les normes sociales, les attitudes et les pratiques qui cautionnent le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes, à créer des mécanismes de signalement sûrs, à garantir une prise en charge globale des victimes et aux rescapées et à renforcer la collecte de données.

14. Le rapport sur la traite des femmes et des filles (A/73/263) mettait en évidence le rôle de la technologie pour faciliter la traite des êtres humains et démontrait que l'application de la législation demeurerait insuffisante et que les taux de condamnation restaient à des niveaux extrêmement faibles. Il appelait à une approche tenant compte de la problématique femmes-hommes qui place les rescapées au centre des efforts et garantit une protection et une assistance à long terme pour leur permettre de s'insérer pleinement dans la société. Le rapport sur l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines (A/73/266) appelait à intensifier les efforts pour améliorer la collecte et l'analyse des données afin de permettre des interventions plus ciblées pour les femmes et les filles exposées à des formes multiples et croisées de discrimination. Il appelait également à des stratégies globales de prévention mobilisant des acteurs d'horizons divers, notamment les familles, les communautés, les chefs traditionnels et religieux, ainsi que les hommes et les garçons, pour faire évoluer les comportements et les systèmes de croyance qui banalisent les pratiques néfastes.

15. Outre ses travaux sur les points de l'ordre du jour relatifs à la question de genre, ONU-Femmes a apporté un soutien technique pour renforcer l'intégration d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans d'autres résolutions de l'Assemblée générale. Sur la base des conclusions du rapport du Secrétaire général sur les mesures prises et les progrès réalisés dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.unwomen.org/en/csw/csw64-2020.

document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/72/203), les activités d'information et de sensibilisation ont ciblé les résolutions des Première, Deuxième et Troisième Commissions qui, dans le passé, contenaient peu ou pas de références aux démarches tenant compte de la problématique femmes-hommes. Ces activités peuvent avoir favorisé une augmentation d'environ 12 points de pourcentage du nombre de résolutions adoptées entre 2016 et 2018 qui tenaient compte de la problématique femmes-hommes.

16. ONU-Femmes a organisé un événement spécial de la Deuxième Commission relatif aux investissements sur les infrastructures tenant compte de la problématique femmes-hommes, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Les participants ont discuté des stratégies, du financement et des partenariats nécessaires pour combler les lacunes en matière d'investissements sur les infrastructures afin de répondre aux besoins internationaux et de promouvoir une durabilité environnementale, tout en veillant à ce que la problématique femmes-hommes soit intégrée dans la conception et la fourniture de systèmes et services des infrastructures. Une attention particulière a été accordée aux répercussions d'infrastructures sûres et accessibles sur la participation politique, économique et sociale des femmes et sur l'économie des soins ; à l'importance des femmes dans les processus décisionnels relatifs au développement des infrastructures et à la nécessité d'accroître les investissements, notamment dans la collecte de données ventilées par sexe, et les garanties sociales pour assurer des prestations équitables pour tous ; aux limites du financement privé dans la fourniture de prestations publiques à long terme et à la nécessité d'une bonne gouvernance ; et au rôle transversal de l'infrastructure pour atteindre les 17 objectifs de développement durable. La discussion a également contribué aux préparations pour la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, pour laquelle l'infrastructure durable fait partie du thème prioritaire.

17. Les contributions de l'Entité durant la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale ont permis de mieux faire connaître les politiques et pratiques efficaces pour accélérer les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En collaboration avec les Missions permanentes du Liechtenstein et du Mexique et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ONU-Femmes a organisé un événement de haut niveau visant à obtenir le soutien des États Membres pour la mise en œuvre, compte tenu de la problématique femmes-hommes, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. ONU-Femmes a également contribué à l'organisation d'une manifestation parallèle au niveau ministériel lors de la semaine de réunions de haut niveau afin de discuter des modalités pour renforcer l'action avant le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en 2020. En septembre 2018, ONU-Femmes a réuni des dirigeants d'entreprises et d'organisations philanthropiques internationales lors d'un forum sur l'objectif 5 de développement durable, au cours duquel elle a lancé l'initiative des principes d'innovation non sexistes, menée par la Coalition mondiale de l'innovation pour le changement, une entente de partenaires composée de parties prenantes du secteur privé, d'organisations à but non lucratif et d'établissements universitaires. Il s'agit d'un ensemble de normes adoptées par la Coalition visant à adopter une approche tenant compte de la problématique femmes-hommes pour l'innovation et la technologie. ONU-Femmes a également organisé le Sommet IMPACT HeForShe 2018 afin de discuter de solutions innovantes pour parvenir à l'égalité des sexes, dans le cadre de ses efforts pour mobiliser les hommes et les garçons.

C. Conseil de sécurité

18. ONU-Femmes a continué à jouer un rôle moteur en encourageant et en appuyant la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment en favorisant les dialogues politiques, l'analyse par sexe, la documentation de bonnes pratiques, la fourniture d'une expertise technique ainsi que le suivi et la notification des progrès. Son rôle de coordination a été amplifié depuis 2015, dans le cadre de la suite donnée aux trois examens sur la paix et la sécurité.²

19. Afin de contribuer au débat public annuel du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a eu lieu le 25 octobre 2018, ONU-Femmes a coordonné la préparation du rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2018/900), avec le soutien du Comité permanent sur les femmes et la paix et la sécurité. En particulier, le rapport mettait en évidence la participation active des femmes au règlement des conflits et des négociations de paix. En préparation, ONU-Femmes a organisé une réunion d'un groupe d'experts en mai 2018, qui a débouché sur un rapport exposant les bonnes pratiques, les ressources et les recommandations pour les différents acteurs.³

20. Comme les années précédentes, ONU-Femmes a fourni un appui technique aux membres du Conseil de sécurité pour renforcer l'intégration des questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité dans les domaines d'activité thématiques et les situations spécifiques à certains pays. L'Entité a assuré les fonctions de Secrétariat du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, créé par la résolution 2242 (2015) pour faciliter une prise en compte plus systématique de cette question dans les activités du Conseil et permettre une surveillance et une coordination accrues des efforts de mise en œuvre. Le Groupe a organisé des réunions sur la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Iraq, le bassin du Lac Tchad, la Libye, le Yémen ainsi que le Mali et plus généralement la région du Sahel, ce qui a permis d'améliorer la qualité et la profondeur de l'analyse des priorités et des questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, et de surveiller la mise en œuvre des recommandations. ONU-Femmes a fourni des informations détaillées aux membres du Conseil avant les missions du Conseil en Afghanistan, au Bangladesh, au Myanmar et en République démocratique du Congo, ce qui a permis de donner plus de visibilité aux questions relatives aux femmes et la paix et la sécurité lors des trois visites. ONU-Femmes a également informé le Conseil sur ses missions de haut niveau au Tchad, au Niger et au Soudan du Sud et a apporté son soutien aux femmes de la société civile dans leur exposé au Conseil lors des réunions consacrées à l'Afghanistan, à la République démocratique du Congo, à l'Iraq, au bassin du Lac Tchad, à la Libye et au Soudan du Sud.

21. ONU-Femmes a travaillé avec les membres du Conseil de sécurité et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit pour intégrer davantage les considérations relatives aux femmes et la paix et la sécurité dans les régimes de sanctions du Conseil. En 2018, le nouveau régime de sanctions concernant le Mali faisait expressément référence à la violence sexuelle et sexiste et celui concernant la République centrafricaine et la Libye a été modifié pour faire de la violence sexuelle un critère de désignation distinct.

² Voir A/70/95-S/2015/446 ; A/69/968-S/2015/490 ; et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix : étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (New York, 2015).

³ Disponible à l'adresse <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/10/egm-report-womens-meaningful-participation-in-negotiating-peace>.

22. Conformément à la résolution [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, ONU-Femmes a continué à renforcer l'intégration de son action sur les femmes et la paix et la sécurité, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent. ONU-Femmes et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en tant que co-présidents du groupe de travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur une approche tenant compte des questions de genre pour prévenir et combattre le terrorisme, ont continué à renforcer leur partenariat pour promouvoir les stratégies soucieuse de la problématique femmes-hommes visant à combattre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent. ONU-Femmes a également collaboré avec la Direction et le Bureau de lutte contre le terrorisme pour renforcer les efforts visant à protéger et promouvoir les droits fondamentaux des femmes avant l'examen de 2020 de la Stratégie antiterroriste mondiale ainsi que les engagements auprès de la société civile.

23. ONU-Femmes a continué d'œuvrer au financement de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Assurant le secrétariat de Women's Peace and Humanitarian Fund, ONU-Femmes a plaidé en faveur d'un appui renforcé et durable pour les efforts de paix et de sécurité des organisations de femmes. Le Fonds, qui a fourni des éléments d'informations et d'innovation aux efforts mondiaux pour prévenir les conflits, a fixé un objectif de 40 millions de dollars d'ici à la fin 2020. En partenariat avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ONU-Femmes a soutenu les efforts du Fonds pour la consolidation de la paix visant à dépasser son objectif de financement minimum pour les investissements de consolidation de la paix tenant compte de la problématique femmes-hommes, qui est passé de 15 à 30 % pour la période 2017-2019.

24. Afin d'améliorer le respect des engagements à l'égard de la participation active et du leadership des femmes, ONU-Femmes a continué à soutenir les femmes dirigeantes et médiateurs. En sa qualité de Secrétariat du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, ONU-Femmes a contribué à l'organisation de sa réunion annuelle en avril 2018, accueillie et présidée par l'Allemagne.

25. ONU-Femmes a soutenu les efforts pour traduire en action les engagements mondiaux pour que les femmes aient accès à la justice dans les situations de conflit et d'après-conflit, notamment en fournissant une expertise et un soutien en matière de genre pour la participation active des femmes dans les efforts de justice, avec des résultats tangibles. Par exemple, au Kosovo, ONU-Femmes a soutenu la mise en place d'une commission chargée d'accorder des réparations aux rescapées de violences sexuelles liées aux conflits. En Colombie, ONU-Femmes a soutenu des consultations avec plus de 300 femmes touchées par des conflits sur leurs priorités en matière de justice, qui ont contribué à la création de la commission vérité du pays en 2018.

D. Conseil économique et social

26. ONU-Femmes a préparé le rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies ([E/2018/53](#)). Le rapport mettait en évidence les initiatives en matière d'égalité des sexes du Secrétaire général, notamment sur le financement, la parité des sexes, le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans le cadre du Plan, le pourcentage d'entités déclarantes qui ont atteint ou dépassé les normes fixées a plus que doublé entre 2012 et 2017, passant de 31 à 65 pour cent, grâce à l'appropriation à l'échelle du système, au dynamisme de l'équipe dirigeante, à la coordination, à la mise en réseau, au renforcement des capacités et à la médiation des réseaux des Nations Unies. Surtout,

54 entités (soit 82 pour cent des organismes des Nations Unies) disposent désormais de politiques et plans sur l'égalité des sexes, contre 21 en 2012. En revanche, les performances sont insuffisantes en ce qui concerne le dispositif relatif à la problématique femmes-hommes et la parité, l'allocation des ressources et l'évaluation des capacités, ce qui nécessite une attention accrue de la part des hauts responsables pour renforcer la prise en compte par le système de la problématique femmes-hommes. Le rapport a également donné des précisions sur le rôle clé de l'Entité dans la coordination d'un vaste processus consultatif à l'échelle du système pour actualiser le dispositif d'application du principe de responsabilité pour la seconde version du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, lancée en juin 2018, que les entités mettront en œuvre entre 2018 et 2022. Par un ensemble d'indicateurs amélioré, la seconde version élargit le dispositif de responsabilisation de façon à y inclure l'établissement de rapports à l'échelle du système sur les résultats liés aux cibles des objectifs de développement durable relatives à la problématique femmes-hommes.

27. ONU-Femmes a apporté son soutien aux États Membres lors des négociations sur la résolution [2018/7](#) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil demandait au système des Nations Unies, y compris à ses organismes, fonds et programmes agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, de continuer à collaborer afin d'accélérer la transversalisation intégrale et effective de la problématique femmes-hommes dans le système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national. Les entités étaient encouragées à mettre intégralement en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à renforcer la cohérence et l'exactitude des rapports afin que l'ensemble des systèmes présente des rapports annuels ; à collaborer avec ONU-Femmes pour harmoniser les systèmes de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes ; et à renforcer la collaboration et la coordination entre les membres du personnel des Nations Unies qui s'occupent de l'égalité des sexes et les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes pour faire en sorte que la transversalisation de la problématique femmes-hommes soit systématiquement prise en compte dans l'ensemble des actions menées par les Nations Unies dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme, ainsi que dans l'action humanitaire.

28. ONU-Femmes a également apporté un appui technique aux États Membres pour renforcer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans la résolution [2018/11](#) du Conseil sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies. Une contribution technique concernant l'utilisation des mécanismes de collecte de données existants pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste a contribué à ces progrès.

29. ONU-Femmes a soutenu l'intégration continue d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans le forum du Conseil sur le suivi du financement du développement. Avec le Département des affaires économiques et sociales, ONU-Femmes a co-présidé le groupe de travail sectoriel sur le genre du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, composé de 17 organismes chargés d'intégrer la problématique femmes-hommes dans le rapport du groupe de réflexion ([E/FFDF/2018/2](#)). Le rapport suivait les progrès accomplis dans les sept domaines d'action du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et a servi de principale contribution pour les négociations intergouvernementales sur le document final du forum ([E/FFDF/2018/3](#)), qui, à son tour, a contribué au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le leadership et la contribution technique de l'Entité ont permis une prise en compte de la problématique

femmes-hommes plus cohérente dans le rapport, notamment une meilleure intégration de l'analyse par sexe par rapport au commerce et aux taxes.

30. Dans leur texte négocié, les États Membres ont réaffirmé leur engagement à promouvoir l'égalité des genres, par la fiscalité, la finance, la coopération au service du développement, les marchés du travail et d'autres domaines et ont souligné l'importance de budgets et d'infrastructures durables tenant compte de la problématique femmes-hommes. Les États Membres ont également demandé que davantage d'analyses soient faites, dans le cadre du suivi, sur la manière de réaliser le potentiel du financement mixte, notamment son incidence sur l'élimination des inégalités femmes-hommes, et se sont engagés à s'attacher davantage à collecter, analyser et diffuser des données et statistiques ventilées par sexe pour améliorer l'élaboration et l'exécution des politiques.

31. Pour la première fois, le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a été inclus dans le programme principal du forum. ONU-Femmes a participé à un groupe d'experts qui examinait les tendances en matière de financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et étudiait les possibilités d'action pour accroître la marge de manœuvre budgétaire afin de soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les exemples de bonnes pratiques présentées comprenaient les services de garde universels pour tous les enfants, qui peuvent contribuer à réduire les soins et travaux domestiques non rémunérés des femmes, améliorer la situation en matière de santé, d'éducation et de nutrition pour les enfants et créer des emplois décents dans le secteur des services sociaux, ainsi que des impôts sur les sociétés et les revenus progressifs, qui peuvent renforcer l'égalité et soutenir les investissements dans les infrastructures, les services et les transferts sociaux qui améliorent le bien-être et les droits des femmes et de leur famille.

32. ONU-Femmes a poursuivi ses engagements pour le processus mondial pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 en contribuant au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil. En 2018, les participants au forum ont examiné le thème intitulé « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes » et ont procédé à l'examen des objectifs de développement durable 6, 7, 11, 12, et 15, en plus de l'objectif 17 qui est examiné chaque année.

33. Lors du processus préparatoire, ONU-Femmes a soutenu systématiquement les États Membres et d'autres parties prenantes en fournissant des orientations et un dialogue sur la mise en œuvre, compte tenu de la problématique femmes-hommes, du Programme 2030. Il s'agissait notamment d'apporter un appui technique aux gouvernements pour la préparation des examens nationaux volontaires en vue de faciliter l'intégration de la démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. La participation de l'Entité aux Forums régionaux pour le développement durable a permis d'accorder une attention accrue à la question de l'égalité des genres dans les consultations régionales avant le Forum politique de haut niveau.

34. Afin de fournir des données et une analyse des politiques de qualité pour servir de base aux examens et à la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national, régional et international, ONU-Femmes a préparé divers produits axés sur le savoir, dont le tout premier rapport de suivi intitulé « Traduire les promesses en action : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».⁴ Sur la base des données disponibles, le rapport examine les tendances à l'échelle mondiale et régionale sur la façon dont les objectifs de développement durable répondent aux besoins des femmes et des filles, évaluent les progrès, les lacunes et

⁴ Disponible à l'adresse www.unwomen.org/en/digital-library/sdg-report.

les défis dans la mise en œuvre des objectifs, compte tenu de la problématique femmes-hommes, et formule des recommandations aux gouvernements et autres parties prenantes sur les politiques tenant compte de la problématique femmes-hommes et les processus de responsabilisation. S'appuyant sur les conclusions du rapport, ONU-Femmes a produit des publications ciblées sur les objectifs examinés en 2018, y compris une note d'orientation sur les villes inclusives pour tous et une note d'information sur les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement tenant compte de la problématique femmes-hommes.⁵⁶

35. Pour contribuer au Forum politique de haut niveau, ONU-Femmes a organisé une réunion du Groupe d'experts en juin 2018 sur la démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les objectifs examinés, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Rassemblant des représentants des États Membres, des organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile, du milieu universitaire et d'autres parties prenantes, la réunion était axée sur les bonnes pratiques, les problèmes relatifs à la mise en œuvre et les enseignements tirés en ce qui concerne la construction de sociétés viables et résilientes par la mise en œuvre, compte tenu de la problématique femmes-hommes, du Programme 2030. Les recommandations formulées à l'issue de la réunion appelaient à intégrer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans l'élaboration de l'ensemble des politiques, programmes et budgets de développement durable au niveau national afin de garantir des achats, des dépenses, une conception et une expansion des services publics soucieux de l'égalité des sexes, ainsi que la participation des femmes pleine et effective, sur un pied d'égalité avec les hommes, au processus décisionnel, y compris en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles.⁷ Les recommandations spécifiques sur chaque objectif soulignaient la nécessité de renforcer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe, par âge et autres caractéristiques afin d'améliorer la prestation de services ; la nécessité de tenir compte de l'utilisation du temps et de l'espace par les femmes et les filles dans les activités de planification et de gestion ; et la nécessité de lutter contre la part disproportionnée de soins et travaux domestiques non rémunérés assumés par les femmes et les filles.

36. Les recommandations et autres contributions d'ONU-Femmes ont permis au Forum politique de haut niveau de jouer un rôle plus important en matière de formulation d'orientations politiques, d'avis et de recommandations pour le suivi et l'examen du Programme 2030. Lors des négociations sur la déclaration ministérielle du Forum (E/HLS/2018/1), ONU-Femmes a appelé l'attention sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant que question transversale dans les objectifs examinés. Il était précisé dans la déclaration qu'il importait que les femmes jouent un rôle moteur et participent à la prise de décisions en matière d'élaboration, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et des programmes, et qu'il était urgent de faire en sorte que les femmes puissent accéder à la propriété et au contrôle des biens fonciers et des ressources naturelles sur un pied d'égalité.

37. Afin de contribuer au Forum politique de haut niveau et dans le cadre de la réunion de coordination et de gestion du Conseil, ONU-Femmes, en collaboration

⁵ Disponible à l'adresse www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2018/un-women-policy-brief-10-rights-of-women-in-informal-self-employment-en.pdf?la=en&vs=5824.

⁶ Disponible à l'adresse www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/6/issue-brief-gender-responsive-water-and-sanitation-systems.

⁷ Disponible à l'adresse www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/7/egm-on-building-sustainable-and-resilient-societies.

avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a organisé une table ronde avec les Présidents et Vice-Présidents de six commissions techniques : la Commission de la condition de la femme, la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Forum des Nations Unies sur les forêts et la Commission de statistique. Une large place a été faite, lors de la discussion, aux travaux de chaque commission sur les questions transversales, comme la prise en compte de la problématique femmes-hommes et les partenariats, afin qu'une plus grande importance soit accordée à cette problématique dans la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi qu'aux efforts permanents visant à accroître la collaboration, l'interaction et l'échange d'informations pour des résultats plus intégrés.

38. La collaboration continue de l'Entité avec les commissions techniques a contribué à améliorer la cohérence et la coordination en ce qui concerne l'intégration systématique d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans leurs travaux et à renforcer les cadres normatifs mondiaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. À cette fin, ONU-Femmes a appuyé la participation du Président de la Commission de la condition de la femme aux sessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du Forum des Nations Unies sur les forêts.

39. Les efforts de l'Entité pour améliorer les statistiques ventilées par sexe dans le monde ont également contribué aux travaux de la Commission de statistique. ONU-Femmes a continué à apporter un soutien technique et financier aux pays afin d'améliorer la production et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe par le biais de son programme phare « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille comptent ». En tant que membre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe et du Comité de coordination des activités de statistique, ONU-Femmes a joué un rôle moteur en améliorant la coordination statistique. Elle a également renforcé sa collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour perfectionner le cadre d'indicateurs et élaborer une méthodologie des indicateurs. Avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, ONU-Femmes a continué à mettre en œuvre le projet *Faits et données concernant l'égalité des sexes* visant à accélérer le renforcement des capacités nationales pour produire des statistiques ventilées par sexe pertinentes et de qualité.

40. ONU-Femmes a continué à contribuer aux travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Lors de la vingt-septième session de la Commission, elle a participé à la discussion générale et a animé une manifestation parallèle sur la programmation et l'évaluation tenant compte de la problématique femmes-hommes dans le contexte de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, en soulignant l'importance du suivi et de la responsabilisation pour les résultats en matière d'égalité des sexes. Le renforcement de la collaboration entre ONU-Femmes et l'ONUDC a bénéficié de la coopération élargie entre les Présidents de la Commission de la condition de la femme et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

41. ONU-Femmes a étendu sa coopération avec le Forum des Nations Unies sur les forêts. L'appui technique fourni par l'Entité aux États Membres sur les démarches tenant compte de la problématique femmes-hommes dans la gestion forestière durable lors de la treizième session du Forum a contribué à la prise en compte de ces démarches dans les documents finaux. Le rôle de catalyseur des femmes et des

organisations de femmes en ce qui concerne les forêts et le développement durable a été mis en évidence dans le résumé du Président des tables rondes ministérielle et des débats d'experts, qui ont également servi de base pour le Forum politique de haut niveau, ainsi que dans la résolution d'ensemble (voir [E/2018/42-E/CN.18/2018/9](#)).

III. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au moyen de processus normatifs internationaux thématiques et autres

42. La partie suivante présente un bref aperçu de l'appui à l'établissement de normes fourni par ONU-Femmes à plusieurs processus intergouvernementaux par des apports techniques, un engagement et des activités de sensibilisation.

A. Droits de l'homme

43. ONU-Femmes a continué de fournir un appui à l'élaboration de normes dans le cadre de l'examen périodique universel mené par le Conseil des droits de l'homme pour renforcer l'intégration d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes, notamment en aidant les États Membres à se préparer à l'examen, en aidant les parties prenantes à élaborer des rapports, en contribuant aux rapports des équipes de pays des Nations Unies, en intervenant lors des réunions du Conseil et en concourant à l'application des recommandations.

44. L'engagement nettement plus soutenu de l'Entité auprès du Conseil des droits de l'homme, notamment par un appui technique aux États Membres, la participation à des réunions officielles et l'organisation de manifestations parallèles, a contribué à une intégration renforcée d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les documents finaux du Conseil et à une plus grande visibilité de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes dans ses délibérations. Parmi les 20 résolutions adoptées par le Conseil lors de sa trente-huitième session, six portaient sur l'égalité des sexes : résolution [38/1](#) sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ; résolution [38/4](#) sur les droits de l'homme et les changements climatiques ; résolution [38/5](#) intitulée « Intensification de l'action menée pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles : prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les environnements numériques » ; résolution [38/6](#) sur l'élimination des mutilations génitales féminines ; résolution [38/7](#) sur la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur Internet ; et résolution [38/8](#) sur les droits de l'homme dans le contexte du VIH et du sida. Les nouveaux éléments incluaient l'ajout de la dimension numérique en ce qui concerne les violences faites aux femmes ; l'attention à la médicalisation et au caractère transfrontalier des mutilations génitales féminines ; la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques relatives au climat du point de vue des droits de l'homme ; et une reconnaissance de la nécessité de processus d'accréditation tenant compte des questions de genre pour les organisations non gouvernementales. ONU-Femmes a fourni des informations sur les récentes résultats des travaux de la Commission de la condition de la femme en vue de contribuer aux documents finaux du Conseil, en particulier sur la discrimination à l'égard des femmes.

45. À l'appui de la trente-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, ONU-Femmes a axé ses contributions sur l'eau potable et l'assainissement ainsi que sur la mortalité et la morbidité maternelles évitables. Concernant ce dernier point, l'Entité a apporté des contributions de fond au rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le suivi de la mise en pratique du guide technique concernant

l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme à la mise en œuvre des politiques et des programmes visant à réduire la mortalité et la morbidité maternelles évitables ([A/HRC/39/26](#)). Les contributions portaient sur la lutte contre les lois discriminatoires, les normes sociales et culturelles néfastes, la stigmatisation et la discrimination, la violence à l'égard des femmes et des filles et l'absence d'éducation sexuelle complète, qui ont toutes une incidence sur les capacités des femmes et des filles à recourir à des services de soins de santé maternelle, sexuelle et procréative disponibles, accessibles, abordables, et de bonne qualité.

46. Lors du débat général du Conseil sur la jeunesse, ONU-Femmes a souligné l'importance pour les jeunes d'avoir des connaissances complètes et précises sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation ainsi qu'un accès à des services de soins de santé sexuelle et procréative non discriminatoires. L'Entité a animé une table ronde sur l'intégration d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les enquêtes sur les droits de l'homme, au cours de laquelle elle appelait à une approche coordonnée, axée sur les victimes et fondée sur les droits de l'homme pour la documentation et la justice, ainsi que sur les expériences et les contributions des femmes et des filles autochtones. Lors de sa participation à plusieurs autres tables rondes et dialogues interactifs, ONU-Femmes a évoqué l'importance de la gestion de l'hygiène menstruelle et de l'élimination des tabous culturels sur les menstruations afin que les femmes et les filles puissent mener une vie saine et productive et, dans le contexte des droits humains en Syrie et au Yémen, a attiré l'attention sur la perpétration d'actes de violence sexuelle ainsi que sur l'importance de la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix.

47. À l'appui des travaux des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, ONU-Femmes, le HCDH et la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, en collaboration avec d'autres partenaires, ont organisé en mars 2018 une réunion du Groupe d'experts sur la violence contre les femmes en politique, qui rassemblait plus de 40 experts, dont des représentants du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'autres mécanismes de surveillance du respect des droits des femmes au niveau régional et mondial. Les conclusions de la réunion, soumises par l'Entité à la Rapporteuse spéciale, ont servi de base au tout premier rapport sur ce thème ([A/73/301](#)).

48. ONU-Femmes a continué de faire en sorte que toutes les commissions d'enquête établies par le Conseil, et, de plus en plus, toutes les missions d'experts et d'établissement des faits instituées par le Conseil, disposent des compétences spécialisées sur l'égalité des sexes dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur mandat. En 2018, elle a pour cela détaché des enquêteurs sur les crimes sexuels et sexistes ou des conseillers pour la problématique femmes-hommes du fichier d'experts de l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice pour la violence sexuelle et sexiste en vue de mener des enquêtes au Burundi, dans la région du Kasaï de la République démocratique du Congo, au Myanmar, au Soudan du Sud, dans l'État de Palestine, en République arabe syrienne et au Yémen.

49. En coordination avec le HCDH, ONU-Femmes a continué d'apporter un appui à la mise en œuvre dans toutes les régions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle a aidé les États parties à établir les rapports à présenter au titre de la Convention et à se préparer au dialogue constructif à mener avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et a également apporté un appui lors de l'élaboration de rapports parallèles par les organisations de la société civile et dans le cadre de la présentation de rapports au Comité par les équipes de pays des Nations Unies. Dans le cadre de ses activités opérationnelles, elle a continué d'appuyer l'application et le suivi des observations finales du Comité, en transposant les recommandations du Comité dans

les lois, les politiques et les programmes nationaux. ONU-Femmes a également soutenu le Comité pour l'élaboration de sa Recommandation générale 37 (2018) relative aux aspects liés au genre de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des changements climatiques. Elle a notamment contribué à la rédaction du document, participé à des consultations et facilité la collaboration entre le Comité et les groupes de femmes. La contribution de l'Entité a permis de renforcer les mécanismes de responsabilité sur la réduction des risques de catastrophe dans le respect de l'égalité des sexes et d'accroître la cohérence entre la réduction des risques de catastrophes et les programmes en matière de changements climatiques.

50. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le HCDH et l'ONUDC, ONU-Femmes a élaboré une boîte à outils du praticien sur l'accès des femmes à la justice, intitulée *A Practitioner's Toolkit on Women's Access to Justice Programming*. Reposant sur le mode de programmation axé sur les droits de l'homme, cette boîte à outil soutient l'accès durable à la justice pour les femmes, sur la base des trois points d'ancrage se renforçant mutuellement : créer des conditions propices en réformant des normes juridiques officielles et officieuses discriminatoires à l'égard des femmes ; réformer les institutions judiciaires pour qu'elles soient efficaces, responsables et tiennent compte de la problématique femmes-hommes en tant que points de contact de première ligne ; et autonomiser les femmes en leur inculquant des notions élémentaires de droit et en prenant des mesures importantes pour préserver les deux premiers points d'ancrage.

51. ONU-Femmes a poursuivi son engagement auprès du Comité des droits des personnes handicapées pour attirer davantage l'attention sur la situation des femmes et des filles handicapées dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Assurant actuellement la présidence tournante du Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ONU-Femmes a rendu compte au Comité des travaux menés par le Groupe et a participé à la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. Des manifestations parallèles ont été organisées en marge des événements de haut niveau afin de discuter des approches stratégiques pour promouvoir les droits des femmes et des filles handicapées, y compris les femmes et les filles migrantes handicapées.

52. Outre le fait d'apporter des contributions écrites aux rapports du Secrétaire général et un appui technique aux États Membres pour l'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ONU-Femmes a également assuré les services fonctionnels de secrétariat pour le groupe de travail d'experts chargé de traiter la question des droits fondamentaux des femmes dans le Pacte mondial qui était co-présidé par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le groupe de travail d'experts a élaboré une série de notes d'orientation qui ont servi de boîtes à outils fondamentales pour les gouvernements et autres parties prenantes dans l'élaboration d'un Pacte mondial fondé sur les droits de l'homme et tenant compte de la problématique femmes-hommes et qui ont pu inspirer plus largement les politiques nationales en matière de migration.

B. Action humanitaire

53. Afin de mettre en évidence la nécessité absolue d'une réduction des risques de catastrophe et d'un renforcement de la résilience tenant compte de la problématique femmes-hommes, ONU-Femmes a contribué à l'élaboration des rapports du Secrétaire général ainsi qu'aux directives opérationnelles pour un cadre commun proposé sur les risques et la résilience (CEB/2017/2, par. 41 et 42). Par exemple, les contributions de l'Entité au rapport du Secrétaire général sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique (A/73/340) ont permis de mettre en évidence la nécessité d'actions humanitaire pour traiter la résilience et l'autonomie des femmes et des filles afin de garantir une approche durable pour réduire les vulnérabilités et pour combler le fossé entre l'aide humanitaire et le développement. L'Entité a également attiré l'attention sur la prévalence de la violence sexuelle et sexiste, qui touche de façon disproportionnée les femmes et les filles, et a recommandé la collecte, l'utilisation et l'analyse des données ventilées par sexe et par âge à chaque stade du cycle des programmes d'action humanitaire.

54. En tant que co-présidente du Groupe de référence sur l'égalité des sexes dans l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations, ONU-Femmes a contribué de manière essentielle à l'élaboration de la politique récemment adoptée par le Comité sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans l'action humanitaire, actualisant les engagements du système humanitaire mondial en faveur de l'égalité des sexes et établissant un cadre de responsabilisation officiel pour surveiller sa future exécution. L'adoption de la nouvelle politique a constitué le point culminant des activités normatives de l'Entité au cours des quatre dernières années dans ce domaine et répondait aux engagements existants en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles adoptés lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, y compris dans le Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

55. ONU-Femmes a fourni un appui technique aux États Membres et aux principales parties prenantes pour promouvoir davantage la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience aux forums régionaux et internationaux importants, comme la Plateforme africano-arabe sur la réduction des risques de catastrophe, la sixième Plateforme régionale pour la prévention des catastrophes dans les Amériques et la troisième réunion du Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. Les contributions techniques de l'Entité ont permis de garantir la prise en compte de la nécessité absolue de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les documents finaux.

C. Environnement

56. Poursuivant sa collaboration au processus d'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ONU-Femmes a joué un rôle actif dans la mise en œuvre de son plan d'action pour l'égalité des sexes, le premier outil concret pour l'exécution des mandats relatifs à la question de genre adoptés par les parties à la Convention. À cette fin, lors de la quarante-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre en mai 2018, ONU-Femmes a apporté des contributions de fond aux ateliers de session sur l'égalité des sexes et les changements climatiques et a participé au dialogue avec les organes constitués sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans leurs domaines d'action. Une communication conjointe présentée par ONU-Femmes, le HCDH et l'Organisation internationale du

Travail au septième Forum de Durban sur le renforcement des capacités soulignait la nécessité d'un renforcement des capacités pour tenir compte de la problématique femmes-hommes et respecter les principes des droits de l'homme. ONU-Femmes a donné plus de visibilité à la problématique femmes-hommes en participant au dialogue Talanoa, lancé par les Fidji en leur qualité de Président de la vingt-troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

57. Afin d'alimenter les discussions du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris, ONU-Femmes a analysé l'intégration d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes et a élaboré des propositions pour renforcer les références à cette question dans les notes officieuses du Groupe de travail. ONU-Femmes a contribué au dialogue régional sur les contributions déterminées au niveau national dans les Caraïbes, qui a eu lieu en octobre 2018, et a identifié des points d'ancrage spécifiques et concrets pour la prise en compte de la problématique femmes-hommes par rapport aux contributions.

58. Lors de la vingt-quatrième session de la Conférence des parties en décembre 2018, ONU-Femmes a appelé l'attention sur les questions d'égalité des genres en organisant avec les organismes des Nations Unies des manifestations parallèles et en participant à des tables rondes et à d'autres événements. ONU-Femmes a poursuivi sa collaboration avec les personnes référentes au niveau national pour les questions de genre et de changements climatiques et avec le Groupe Femmes et genre.

59. ONU-Femmes a contribué au processus de mise en œuvre pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, l'accent étant mis sur l'application de son Plan d'action pour l'égalité des sexes, en particulier dans le contexte de l'élaboration de programmes porteurs de transformation pour la neutralité en matière de dégradation des terres tenant compte de la problématique femmes-hommes. ONU-Femmes, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention et l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, a organisé deux Ateliers techniques en novembre 2018 sur le renforcement des capacités des gouvernements visant à intégrer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les programmes sur la neutralité en matière de dégradation des terres dans les Caraïbes et aux Philippines.

60. ONU-Femmes a commencé à collaborer avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en vue de renforcer l'intégration d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans la mise en œuvre de cette dernière. Avec le Secrétariat de la Convention, ONU-Femmes a organisé un séminaire de renforcement des capacités sur la transversalisation de la problématique femmes-hommes avant la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre qui a eu lieu en juillet 2018. Le séminaire a permis aux personnes référentes et aux délégués de la Convention d'enrichir leurs connaissances sur les interconnexions entre les questions d'égalité des genres et de biodiversité et de renforcer les capacités des délégués à intégrer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les décisions prises par les Parties à la Convention, en particulier dans l'élaboration du cadre relatif à la biodiversité pour l'après-2020. À l'issue du séminaire, le Malawi et le Canada ont créé conjointement le groupe Le séminaire a débouché sur la création du groupe Friends of Gender Equality qui offre une plateforme à la fois aux Parties à la Convention et aux observateurs pour plaider collectivement en faveur de l'égalité des sexes dans le processus sur la biodiversité.

61. En amont de la quatorzième Conférence des Parties à la Convention, qui a eu lieu en novembre 2018, ONU-Femmes a apporté sa contribution au Secrétariat de la Convention quant à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour

l'après-2020, avec des suggestions spécifiques pour faire en sorte que le processus tienne compte de la problématique femmes-hommes. L'Entité a également collaboré avec le Secrétariat de la Convention pour élaborer un document consultatif demandé, qui a servi de base aux discussions de la Conférence. Lors de la Conférence, ONU-Femmes a coorganisé des événements et des réunions stratégiques qui ont mis en évidence les interconnexions entre l'égalité des genres et la biodiversité, à l'appui d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 tenant compte de la problématique femme-hommes. Des discussions ont également eu lieu sur le successeur de l'actuel plan d'action pour l'égalité des sexes pour la Convention, qui prend fin en 2020.

62. ONU-Femmes a co-présidé le groupe de travail sur les changements climatiques du Conseil consultatif sur l'égalité des sexes pour le Groupe des sept, établi par le Canada en sa qualité de Président du Groupe pour 2018. Avec d'autres membres du Conseil consultatif, l'Entité a formulé des recommandations pour le Groupe sur une approche de l'action climatique tenant compte de la problématique femmes-hommes. Elle a également collaboré avec le Conseil consultatif pour examiner et intégrer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les documents de décision du Groupe.

63. L'expertise de l'Entité à l'appui des Conventions de Rio a également contribué à l'initiative For All Coalition, qui a été lancée par le gouvernement du Costa Rica lors de la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale. Le but de cette Coalition est d'apporter un soutien aux pays pour accroître la visibilité de l'égalité des sexes et des messages et actions sur les droits humains dans les différents accords environnementaux multilatéraux. ONU-Femmes apporte un appui technique à la Coalition en convoquant un groupe de travail informel composé des personnes référentes pour la question de genre dans les secrétariats des conventions concernées.

D. Programme pour les villes

64. Afin de soutenir la mise en œuvre tenant compte de la problématique femmes-hommes du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Femmes a participé à la neuvième session du Forum urbain mondial en février 2018. La déclaration multipartite qui en a découlé comprend un appel à une exécution accélérée du Nouveau Programme pour les villes par des cadres pour la mise en œuvre, des plateformes pour le dialogue multipartite, un développement territorial intégré et des moyens de mise en œuvre diversifiés ; une gouvernance et de partenariats qui mobilisent tous les niveaux du gouvernement ; et des solutions innovantes qui élaborent des mécanismes de suivi et de collecte de données, créent un environnement favorable par un financement municipal et autre et adoptent l'accessibilité et la conception universelle comme principes fondamentaux. Suite aux activités de sensibilisation de l'Entité, les parties prenantes, dans la déclaration, reconnaissent que l'inégalité entre les sexes dans les sphères économiques et du pouvoir dans les villes est un problème persistant, soulignent l'importance d'environnements tenant compte de l'égalité entre les sexes et de l'âge pour garantir une participation active et un engagement à tous les niveaux et attirent l'attention sur les possibilités et mécanismes limités dont disposent de nombreuses parties prenantes pour travailler ensemble sur la planification, la mise en œuvre et le suivi.

IV. Appui d'ONU-Femmes à la mise en œuvre des orientations générales

65. Le renforcement des normes mondiales, des politiques et des réglementations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles constituait le fondement des activités opérationnelles de l'Entité lors de la mise en œuvre de son plan stratégique pour 2014–2017 (voir [UNW/2018/2](#)) et se reflète dans la structure des résultats de son plan stratégique pour 2018–2021 ([UNW/2017/6/Rev.1](#)). En conséquence, ONU-Femmes met à profit ses fonctions d'appui à l'établissement de normes et de coordination des organismes des Nations Unies ainsi que ses activités opérationnelles de manière intégrée et synergique à l'appui de résultats porteurs de transformation. Conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale), ONU-Femmes soutient les États Membres, à leur demande, dans le développement des capacités nationales, notamment par des orientations et un appui à l'élaboration de normes. Cela inclut l'appui aux préparations pour la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, et au suivi. Suite au lancement par la Commission, en mars 2018, du processus menant à l'examen et à l'évaluation après vingt-cinq ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ONU-Femmes va, dans la limite de ses moyens, intensifier cet appui pour accélérer la réalisation des objectifs que sont l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles.

66. Par exemple, suite aux conclusions concertées sur l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution, adoptées par la Commission à sa soixante et unième session, les bureaux d'ONU-Femmes ont tenu des consultations avec les gouvernements, les organisations de la société civile, les associations professionnelles de femmes et d'autres partenaires du développement dans plusieurs pays, dont l'Afghanistan, l'Inde, le Timor-Leste et le Turkménistan, afin de discuter d'autres stratégies pour faire progresser l'autonomisation économique des femmes.

67. ONU-Femmes a continué d'appuyer les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes dans le développement des capacités institutionnelles pour l'intégration d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques et plans nationaux de développement durable et la mise en œuvre de plans et programmes d'action nationaux pour l'égalité des sexes, y compris des stratégies pour l'autonomisation économique des femmes. En Afghanistan, par exemple, ONU-Femmes a apporté son soutien au Ministère des affaires féminines pour l'élaboration de son plan stratégique quinquennal 2018–2022 et du programme prioritaire national sur l'autonomisation économique des femmes, qui est axé sur l'élargissement de l'accès des femmes aux débouchés économiques. ONU-Femmes a également soutenu le Comité interministériel du gouvernement pour l'élaboration d'un plan d'action fondé sur les conclusions concertées de la Commission sur l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution, qui a ensuite été communiqué aux ministères de tutelle pour la mise en œuvre.

68. En vue d'éliminer les barrières structurelles auxquelles sont confrontées les femmes et de promouvoir les droits économiques des femmes et l'égalité d'accès à la propriété et aux avoirs productifs, ONU-Femmes a étendu l'appui à l'élaboration de normes et de politiques qu'elle apporte aux gouvernements pour réformer les cadres juridiques et réglementaires ainsi que les pratiques coutumières, notamment celles relatives aux droits fonciers des femmes. En Albanie, par exemple, ONU-Femmes a conseillé les fonctionnaires sur les modifications réglementaires à apporter pour

simplifier les procédures d'enregistrement des biens et encourager l'enregistrement conjoint par les deux époux, a fourni des informations aux femmes sur l'égalité d'accès à la propriété et a soutenu la formation des fonctionnaires et l'assistance juridique gratuite pour les femmes. Au Mali, par l'intermédiaire de son programme phare sur l'agriculture résiliente face aux changements climatiques, l'Entité a incité les dirigeants locaux à attribuer les terres arables limitées aux coopératives horticoles d'agricultrices et a facilité la mise en place d'installations de stockage modernes pour prévenir les pertes et le gaspillage de nourriture, ce qui a permis à au moins 23 000 agricultrices supplémentaires de participer aux chaînes logistiques et marchés de l'agriculture intelligente.

69. ONU-Femmes a soutenu la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées sur l'autonomisation économique des femmes en vue de faciliter la prise de décisions fondées sur des données probantes. En partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, elle a organisé un atelier régional de renforcement des capacités sur les évaluations de la pauvreté tenant compte de la problématique femmes-hommes, les méthodologies pour établir des profils nationaux de l'égalité des sexes et la collecte, la diffusion et l'utilisation des statistiques ventilées par sexe, auquel ont participé des représentants d'instituts nationaux de la statistique et des ministères de l'égalité des genres de 53 pays africains. En Éthiopie, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, ONU-Femmes a fait appel aux parties prenantes pour renforcer l'action nationale en matière d'indicateurs mondiaux sur les femmes et les droits fonciers. En Colombie, en partenariat avec le Département administratif national de statistique, ONU-Femmes a soutenu la consolidation et l'analyse des données nationales afin de faciliter une plus grande intégration d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques et plans publics économiques, y compris les plans et projets de développement agricole et rural. Suite à une étude sur le secteur de l'énergie en Inde, ONU-Femmes s'est associée au Ministère des énergies nouvelles et aux autorités infranationales de Madhya Pradesh pour réduire les émissions. Le programme repose sur des entreprises dirigées et gérées par des femmes pour fournir une énergie solaire et former des femmes dans la gestion des systèmes.

70. ONU-Femmes a soutenu des initiatives et réseaux qui favorisent les perspectives économiques des femmes et l'exercice de leurs droits. Elle a également renforcé les partenariats avec des organisations et institutions stratégiques. Par exemple, en partenariat avec le Service européen pour l'action extérieure, deux programmes sur la mobilisation du secteur privé et d'autres partenaires ont été mis en place dans les pays du Groupe des sept (*We Empower*) et dans six pays d'Amérique latine et des Caraïbes (*Win-win : Gender Equality Means Good Business*) qui placent les principes d'autonomisation des femmes au programme de l'avenir du travail. En tant que partenaire fondateur de Égaux : le partenariat mondial pour l'égalité hommes-femmes à l'ère numérique, et membre de la Commission « Le large bande au service du développement durable », ONU-Femmes a continué à soutenir et organiser des manifestations relatives au partage des connaissances pour parvenir à l'égalité des sexes dans l'économie numérique, tout en en réduisant le risque de perturbations du marché du travail, et pour améliorer les moyens d'existence de millions de femmes et de filles dans le monde.

71. En partenariat avec des sociétés du secteur privé, des réseaux de femmes et des entreprises commerciales, ONU-Femmes a dispensé des formations sur la création d'entreprises et fourni un appui aux femmes entrepreneurs en Égypte, au Nigéria, au Pakistan et en Afrique du Sud. Grâce au programme phare Accroître les possibilités économiques pour les femmes entrepreneures, ONU-Femmes a permis aux femmes de renforcer leur participation aux chaînes de valeur mondiale et d'en profiter davantage, et a promu l'établissement d'un écosystème d'affaires qui leur soit plus

favorable. L'Entité s'est également associée à Ashoka, à Diversio, aux fondations Open Society, au PNUD, à la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie et à la Banque mondiale en vue de définir des bonnes pratiques en matière d'autonomisation économique des femmes, notamment avec la contribution de femmes entrepreneurs et de start-ups.

V. Conclusion

72. En 2018, l'Entité a continué, à titre prioritaire, d'apporter un appui aux processus et organismes intergouvernementaux pour l'établissement de normes. Elle a renforcé sa participation et sa contribution à différents processus intergouvernementaux sectoriels et thématiques afin d'attirer davantage l'attention sur l'urgence de la réalisation des objectifs que sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Elle s'est inspirée des enseignements qu'elle avait tirés et des données qu'elle avait recueillies lors de la fourniture d'un appui à l'établissement de normes dans le contexte des activités opérationnelles pour améliorer la cohérence, la compatibilité et la coordination des aspects normatifs et des aspects opérationnels de son activité. Son action est guidée par sa détermination à appuyer la mise en œuvre intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en partenariat et en collaboration avec plusieurs parties prenantes pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

73. L'examen et l'évaluation, après vingt-cinq ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 2020, offrent une occasion exceptionnelle d'évaluer les progrès accomplis et les lacunes et difficultés persistantes à tous les niveaux, et de promouvoir des actions et des partenariats plus intenses et à fort impact pour combler ces lacunes. ONU-Femmes aidera la Commission à renforcer le cadre normatif mondial et contribuera à la mise en œuvre accélérée des orientations générales de la Commission en vue de réaliser l'égalité des sexes et de permettre aux femmes et aux filles de parvenir à l'autonomie et d'exercer leurs libertés et leurs droits fondamentaux.
